

# UNE MONTAGNE



# D'INFOS

Bulletin d'information de la commune de Montagne

Directeur de publication : Pierre YERLES, Maire / Rédacteur en chef : Commission information

Bulletin n° 7

Ne pas jeter sur la voie publique

**Commune  
de  
Montagne**



**Compte rendu de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 9 avril 2015**

Ne pouvaient être présents : RAMBEAUD Dany et MARCHAND Sarah.



**Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2016 :** en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury annuel pour l'année 2016, ont été tirés au sort :

- Mme Simone MERIAS épouse CALLY, domiciliée à Gillet
- M. Patrick BLANCO, domicilié à La Corniatte
- M. Patrick MOZE, domicilié à Bertin



## **Vote du Compte Administratif 2014 :**

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 156 202,50 €

Recettes : 1 366 506,34 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 216 005,49€

Résultat de clôture : 426 309,33€

### Section d'investissement :

Dépenses : 1 101 232,22 €

Recettes : 888 101,27 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 0,00 €

Résultat de clôture : - 288 083,84 €

### **C.C.A.S. :**

Dépenses : 5 895,28 €

Recettes : 7 100,00 €

Excédent reporté : 6 532,98 €

Résultat de clôture : 7 737,70 €



**COMPTE DE GESTION 2014 dressé par M. Jean-Claude AUMETRE, Trésorier :** le Conseil Municipal DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

 **Vote des 3 taxes locales pour 2015 :** le Conseil Municipal FIXE les taux des 3 taxes locales pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation :	11,10 %
- Taxe foncière (bâti) :	18,48 %
- Taxe foncière (non bâti) :	45,62 %

d'où un produit attendu de 559 269,00 €.

 **Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2014 :** Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit:

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	excédent :	210 303,84 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	216 005,49 €
Résultat de clôture à affecter (A1) :	excédent :	426 309,33 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	213 130,95 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	déficit :	0,00 €
Résultat comptable cumulé :	excédent :	213 130,95 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	84 188,36 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	3 550,00 €
Solde des restes à réaliser :	80 638,36 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	293 769,31 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	293 769,31 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) :	0,00 €
	-----
SOUS TOTAL (R 1068) :	293 769,31 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) :

132 540,02 €

TOTAL (A1) : 426 309,33 €

 **Vote du Budget Unique 2015 :** La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 379 287,02 €, dont :

Participation à charges intercommunales :	
- SIE du Fonsadais :	2 300,00 €
- SIVU du Chenil du Libournais :	1 381,00 €
- SDIS (remboursement emprunt caserne) :	14 817,00 €
- SIETAVI :	2 972,00 €
et subventions aux associations :	
- CAUE :	122,00 €
- ASL Athlétisme (semi-marathon) :	500,00 €
- ACCA :	300,00 €
- AGTICM :	354,00 €
- AFN-UNC :	300,00 €
- AGIMC :	1 000,00 €
- APDSB (donneurs de sang en Lussacais)	150,00 €
- KIDECOLE :	400,00 €
- Association Intercommunale d'Aide à Domicile du Lussacais :	1 770,00 €
- Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs :	150,00 €
- Comité des Fêtes :	1 000,00 €
- La Fraternité :	500,00 €
- Les Gymnotes :	400,00 €

- Club de Pétanque :	300,00 €
- Tennis Club :	600,00 €
- Les Trois Romanes :	800,00 €
- Confrérie des Vignerons :	500,00 €
- Association musicale du Lussacais :	500,00 €
- Collège de Lussac :	600,00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 666 000,31 € selon le tableau ci-après :

DEPENSES	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	RECETTES	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL
Solde d'exécution				R-001 Solde d'exécution			
<b>OP.FINANCIERES</b>				R-1068 Excédent de fonctionnement		293 769,31 €	293 769,31 €
RBT Capital Emprunt- 1641		196 860,00 €	196 860,00 €	R-021 Prélèvement sur fonct.		85 000,00 €	85 000,00 €
				Amortissement collège - 2804132		10 103,00 €	10 103,00 €
RBT Caution- 165	2 871,00 €		2 871,00 €	Amortissement SDEEG - 28041582		14 790,00 €	14 790,00 €
				Caution -165			- €
				Vente de terrain -024	3 550,00 €	32 860,00 €	36 410,00 €
<b>OP.NON INDIVIDUALISEES</b>							
Terrain - 2111	9 698,40 €	12 811,95 €	22 510,35 €				
			- €				
			- €				
			- €				
			- €	DETR - 1331		2 082,00 €	2 082,00 €
informatique ecole - 2183		7 140,00 €	7 140,00 €	Réserve parlementaire député - 1321		1 500,00 €	1 500,00 €
logiciels immobilisations et démat des budgets- 2051	2 257,84 €		2 257,84 €	FDAEC - 1323		10 000,00 €	10 000,00 €
Immeuble de rapport- 2132		7 200,00 €	7 200,00 €	TA- 10226		5 000,00 €	5 000,00 €
Reliures registres état-civil-2188		2 800,00 €	2 800,00 €	FCTVA -10222		177 000,00 €	177 000,00 €
Dépenses imprévues							
<b>OP.12 AMENAGEMENT CENTRE-BOURG</b>							
			- €	Subvention CAB CG - 1323		30 346,00 €	30 346,00 €
Acquisition de terrains -2111		15 000,00 €	15 000,00 €				
Travaux aménagement centre bourg - 2315	69 361,12 €	340 000,00 €	409 361,12 €				
<b>OP.19 VOIRIE</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>84 188,36 €</b>	<b>581 811,95 €</b>	<b>666 000,31 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>3 550,00 €</b>	<b>662 450,31 €</b>	<b>666 000,31 €</b>



**Versement d'une indemnité, à titre exceptionnel, pour les personnes intervenant bénévolement dans cadre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) :** considérant que Mme Jocelyne BOUDOT, demeurant Les Tuileries de Palon à Montagne, anime bénévolement, depuis la rentrée scolaire 2014/2015, un atelier dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à verser une indemnité à Mme Jocelyne BOUDOT d'un montant de cinq cents euros (500,00 €). Cette somme sera inscrite au budget à l'article 6718.

## QUESTIONS ET AVIS DIVERS



L'alimentation « **le panier gourmand** », installée depuis peu de temps dans le centre bourg a cessée son activité à cause de problèmes de santé de son gérant.



Les deux logements municipaux, mitoyens de la cour de l'école maternelle et actuellement loués à Mme Valérie MANON et M. Gabriel BOUQUEY, vont prochainement être démolis. Au préalable, les services de l'APAVE sont en charge des sondages afin de détecter la **présence ou non d'amiante** dans les matériaux de ces anciennes constructions.



Communauté de Communes  
du Grand Saint-Emilionnais  
*Cultiver l'exception !*

La C.D.C. du Grand Saint-Emilionnais sollicite, pour la **commission intercommunale d'accessibilité**, des représentants des personnes âgées et des acteurs économiques, parmi les élus du conseil municipal : Monsieur le Maire et Jean-Marie GOMBEAU se sont portés volontaires.



M. ZELI sollicite la commune pour l'installation d'**isoloirs adaptés** aux personnes handicapées pour les prochaines échéances électorales.



Michel COUDROY, adjoint en charge du sport, expose au Conseil Municipal le projet de **fusion des clubs de football du Grand Saint Emilionnais et de Libourne**. Les discussions entre les deux clubs étant très avancées sans que les municipalités en soient informées, aucune proposition n'est possible. Un ramassage collectif est envisagé sur l'ensemble des communes de la C.D.C. du Grand Saint-Emilionnais par un bus de la ville de Libourne afin de récupérer les enfants pour les amener aux entraînements et aux matchs. Actuellement le transport des enfants est devenu ingérable compte tenu du nombre important de licenciés et notamment le week-end. Actuellement le club du Grand Saint-Emilionnais rémunère 38 éducateurs ! Les clubs des Artigues-de-Lussac et de Petit-Palais continuent en tant que clubs autonomes. Alain SABY, Président du foot-loisirs, souhaite maintenir un club sur Montagne. Il est rappelé que la municipalité reste propriétaire de ses installations sportives, qu'elle en assure l'entretien (bâtiments et terrains de sports) et qu'en conséquence, elle décide librement de leur utilisation et/ou de leur mise à disposition. Il est encore souligné le manque d'information sur ce projet de fusion et sur le fait qu'aucune invitation aux élus n'ait été faite pour assister aux réunions préparatoires.



Communauté de Communes  
du Grand Saint-Emilionnais  
*Cultiver l'exception !*

Dans le cadre du **Plan Local de l'Habitat (PLH)**, la phase de définition des orientations stratégiques en matière d'habitat prévoit 3 ateliers :

\* Atelier n° 1 : les leviers d'amélioration de la qualité des logements et de lutte contre la vacance (le 23 avril en matinée)

\* Atelier n° 2 : les modalités de diversification de l'offre de logements et les stratégies d'attractivité résidentielle (le 23 avril en après-midi)

\* Atelier n° 3 : les outils fonciers à mobiliser (le 28 avril)



Les **jeux inter-villages** se dérouleront cette année le 4 juillet prochain, à Montagne en semi-nocturne à partir de 18 heures.



**Fouilles site église Saint Martin** : la conférence des archéologues ayant mené les fouilles dans le bourg se déroulera le samedi 30 mai, dans la salle de réunions de la mairie (au dessus de l'écomusée), à 14h30. Les administrés de la commune y sont cordialement invités...



**Lady Prestige Tour** : la commission informe que, suite à la défection de dernière minute de M. Cyril NEVEU, Directeur de course, l'édition 2015 du rallye est malheureusement annulée. Une reprogrammation pour l'année 2016 est d'ores et déjà envisagée...



**Jardins fleuris 2015** : les inscriptions au concours doivent se faire jusqu'au **mardi 2 juin**, dernier délai, pour un passage de la commission le **mardi 9 juin à partir de 17h30**. **N'oubliez pas de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.**



**Modification des horaires d'ouverture de la mairie** : à compter du mercredi 20 mai, le secrétariat de mairie est désormais **fermé au public tous les mercredis**.

## DATES A RETENIR

**Samedi 30 mai** : conférence des archéologues sur le résultat des fouilles du centre bourg à partir de 14h30, salle de réunions de la mairie.

**Dimanche 31 mai** : rassemblement de voitures anciennes, vide garage et bourse d'échanges organisés par le Comité des fêtes, sur le parking de l'espace Ausone, de 9 h à 18 h. Possibilité de restauration sur place.

Contact : Jean-Marie GOMBEAU au 06 89 76 71 21.

**Samedi 13 juin** : chapitre solennel de la confrérie des vignerons de Montagne Saint-Emilion, avec défilé « multi-confréries » dans les rues du bourg.

**Samedi 27 juin** : Kermesse des écoles.

## INFORMATIONS DIVERSES

Participez !

Thème 2015 :

**CAPACITÉ ALIMENTAIRE**

Le développement durable est une priorité. Parce que vous êtes engagés, le Département de la Gironde est à vos côtés.

Valoriser, encourager et récompenser ceux qui agissent : telle est la vocation des Trophées Agenda 21.

Considérant le **bien-être de tous** comme l'**objectif ultime** du développement durable, le Département fait de la **capacité alimentaire son défi prioritaire** pour l'année 2015. Veiller à ce que chacun ait accès à une alimentation saine, durable et produite localement, telle est l'ambition majeure de l'Agenda 21 du Département.

### UN VRAI COUP DE POUCE :

Une visibilité, des rencontres, l'occasion de mettre en avant votre initiative et de faire avancer les choses.

### TOUS DANS L'ACTION :

- CITOYENS, COLLECTIFS ET ASSOCIATIONS
- ENTREPRISES ET STRUCTURES PRIVÉES
- COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
- ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
- LABORATOIRES DE RECHERCHE ET UNIVERSITÉS

15 000 €  
DE DOTATION

Cette année, deux types de projets sont ouverts aux candidats :

- **LES PROJETS « RÉUSSITE »** : projet mené, déjà réalisé, à récompenser
- **LES PROJETS « EN ÉMERGENCE »** : projet naissant à encourager

+ d'infos et règlement sur [gironde.fr/trophees-agenda21](http://gironde.fr/trophees-agenda21)

TROPHÉES AGENDA 21

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Vous êtes engagés ?  
Participez !



15 000 €  
DE DOTATION

**PARTICIPATION LIBRE & GRATUITE JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

Infos et candidatures sur [gironde.fr/trophees-agenda21](http://gironde.fr/trophees-agenda21)



**Vinithon 2015 – Du 25 mars au 18 juin 2015**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Créée à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Gironde et des OEnocentres, la 1ère édition du Vinithon a permis de collecter en juin dernier près de 393 000 bouchons, au bénéfice de l'association *Agir Cancer Gironde*.

Basée sur la promesse de dons de bouchons, le Vinithon a mobilisé la viticulture girondine. Votre participation et l'implication des OEnocentres de Blanquefort, Pauillac, Saint-Savin et Soussac ont permis de récolter 1,7 tonne de liège au bénéfice de l'Institut Bergonié de Bordeaux.

Forte du succès rencontré en 2014, **la 2ème édition du Vinithon est lancée !**

### Gardons nos bouchons pour le Vinithon

Dès réception de ce courrier, nous vous encourageons à garder, pour le Vinithon, tous vos bouchons usagés ou défectueux. Ils pourront être récoltés directement chez vous, déposés dans les Antennes ADAR de la Chambre d'Agriculture ou dans les OEnocentres.

Vous avez également la possibilité de devenir centre de collecte en recevant les bouchons collectés par les particuliers.

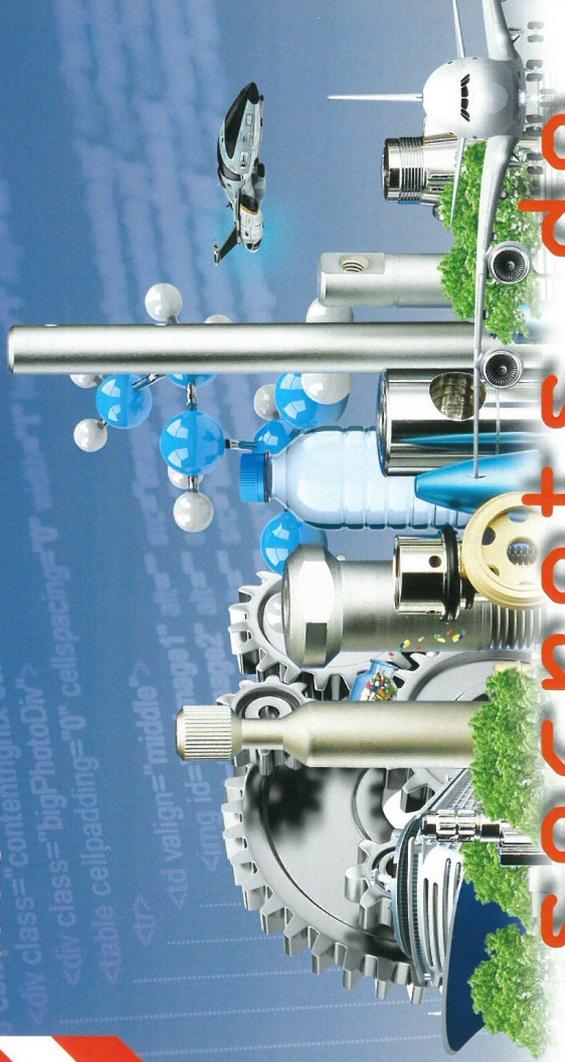
Lors de Vinexpo, l'annonce des résultats sera réalisée durant une cérémonie officielle. Votre participation sera mentionnée sur un grand écran faisant office de compteur ainsi que sur le document final listant tous les dons collectés. Tous les bouchons collectés seront remis à l'association *Agir Cancer Gironde* qui reversera les bénéfices de la vente à l'Institut Bergonié de Bordeaux.

Nous espérons sincèrement vous voir rejoindre ce projet. Une façon simple et écologique d'aider la recherche.

Dans l'attente de votre confirmation, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Bernard Artigue  
Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde  
Bordeaux, 25 mars 2015

- *RSVP - confirmation de votre participation : [marketing@gironde.chambagri.fr](mailto:marketing@gironde.chambagri.fr)*
- *Demande de renseignements : 05 56 79 70 53 et adresse mail ci-dessus*
- *Demande d'affichette "je participe au Vinithon et je suis centre de collecte" par mail à [marketing@gironde.chambagri.fr](mailto:marketing@gironde.chambagri.fr)*



# secrets de fabrication

Les métiers du processus industriel

Recherche / Développement / Production / Maintenance

**Jusqu'au  
11 septembre 2015**  
à Aquitaine Cap Métiers  
102 avenue de Canéjan - Pessac

Réservation obligatoire au  
**05 57 81 58 71**  
[www.aquitaine-cap-metiers.fr](http://www.aquitaine-cap-metiers.fr)



avec le concours de

